

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juillet 2020

		Prés.	Abs. exc.	Abs		Prés.	Abs exc.	Abs
Stéphanie BOUCHARD	Maire	X			Pierre BEAU	CM	X	
Nicolas ROLLAND	Adj	X			Jean AUBERT	CM	X	
Jean-Paul COMBE	Adj	X			Christine DAVAL	CM	X	
Karine DERORY	Adj	X			Sandrine BLANCHARD- DELAIGUE	CM	X	
Marie-France DAVAL	Adj	X			Jennifer MICHALET	CM	X	
Ludovic POYET	CM	X			Anthony VIGNON	CM		X
Irène CARRERAS	CM	X			René BONRILS	CM	X	
Antoine GUIRAUD	CM	X			Secrétaire élu pour la séance : Monsieur COMBE Jean-Paul			
M. Anthony VIGNON donne pouvoir à M. Nicolas ROLLAND								
Sur Convocation du Maire en date du 08/07/2020								

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES - TARIFS 2020**(Cette délibération annule et remplace la délibération prise le 11 mars 2020 n°2020/014)**

Suite à la restructuration de la Salle des Fêtes, Madame le Maire propose à l'Assemblée la revalorisation des tarifs de location de la salle des Fêtes Municipale pour l'année 2020.

Après discussion, le Conseil Municipal,

L'exposé de son Président entendu, après en avoir délibéré,

DECIDE :

Pour les habitants de SAIL-SOUS-COUZAN

RESTE à :

Location de la totalité de la salle des fêtes : 220 Euros

Location de la Salle de Réunion + Cuisine + Hall : 120 Euros

Pour les personnes ne résidant pas à SAIL-SOUS-COUZAN

RESTE à :

Location de la totalité de la salle des fêtes : 300 Euros

Location de la Salle de Réunion + Cuisine + Hall : 170 Euros

Pour les Associations :

Pour les associations qui utilisent régulièrement les locaux : une participation annuelle de 150 € sera demandée.

Pour les associations qui utilisent occasionnellement les locaux : Les deux premières locations seront gratuites, (si une réservation est annulée, elle sera tout de même comptabilisée pour une location effective).

A partir de la 3^{ème} :

Location de toute la salle des fêtes : 90 Euros

Location de la Salle de Réunion + Cuisine + Hall : 50 Euros

DECIDE de créer un forfait location vaisselle de 50 Euros.

DECIDE de maintenir un forfait chauffage de 50 € pour les particuliers et les associations.

Le tarif pour l'utilisation temporaire de la salle des fêtes n'excédant pas 4 heures est de 20 €.

REQU LE

28 JUL. 2020

SOUS-PREFET
DE MONTBR

PRECISE QUE :

Les nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2020

La location comprend la mise à disposition de la grande salle, de la cuisine, du hall d'entrée et des sanitaires intérieurs et extérieurs.

Une caution de 600 euros est demandée lors de la réservation (y compris pour les associations)

Le nettoyage est à la charge du locataire, qui doit remettre les locaux en état de propreté (à défaut la caution sera conservée)

Les clés seront à récupérer le vendredi matin à l'accueil de la Mairie auprès d'Antoine Guiraud entre 11 et 12 heure, et seront à remettre le lundi matin à Antoine GUIRAUD ;

Le locataire s'engage à respecter les dispositions précitées et le règlement de location

Les enfants ne pourront utiliser les locaux du centre culturel que sous la responsabilité d'une personne majeure

Ont signé au registre tous les membres présents,

CERTIFIE,

Fait à SAIL-SOUS-COUZAN, le 15 juillet 2020

Le Maire,

Stéphanie BOUCHARD

